



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 7 avril 2017 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 1^{er} avril 2017

A l'ouverture de la séance sont présents : Mesdames et Messieurs **Patrice DIETLER**, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, HELFRICH Karine, WENDLING Béatrice, KERN Simone, LECHNER Karine, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, conseillers élus le 23 mars 2014.

Absents : Mme DESCROIX Véronique ayant donné procuration à Mme ROTH Marie-Claude
M. WICK Albert ayant donné procuration à M. NAUDIN Pierre

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme LECHNER Karine**

Les membres approuvent le procès-verbal de la précédente séance.

Avant de débiter la séance, il sollicite l'accord des conseillers quant aux rajouts

ORDRE DU JOUR :

- 2017-03-1°) Compte administratif 2016
- 2017-03-2°) Compte de gestion 2016
- 2017-03-3°) Affectation des résultats 2016
- 2017-03-4°) Vote du taux des 3 taxes
- 2017-03-5°) Budget Primitif 2017
- 2017-03-6°) Réaffectation location terres communales
- 2017-03-7°) Accessibilité des Etablissements Recevant du Public
- 2017-03-8°) Renouvellement ligne de trésorerie
- 2017-03-9°) Convention avec le Théâtre du Marché aux Grains
- 2017-03-10°) Demande de subventions
- 2017-03-11°) Divers et informations
 - Tableau des assesseurs prochaines élections.
 - Travaux de voirie
 - Location vaisselle et mobilier salle des fêtes

2017-03-1°) Compte administratif Gestion Générale 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes:	389.206,57 €	(dont 25.000,-€ exc N-1)
Dépenses:	335.785,02 €	

Excédent de fonctionnement : + 53.421,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes:	424.092,99 €	(dont 155.289,25 € Exc. Inv. N -1)
Dépenses:	341.213,19 €	(dont 103.043,81 € déf. Inv N-1)

Excédent d'investissement : + 82.879,80 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2016 : + 136.301,35 €

En l'absence du Maire et sous la présidence de M. BALTZER Jean-Michel, adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif de la Gestion Générale 2016.

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-03-2°) Compte de gestion Gestion Générale 2016 :

Le Conseil Municipal,

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion de la Gestion Générale,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier de Bouxwiller, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS le Compte de Gestion 2016

2016-03-3°) Affectation des résultats 2016 :

Réuni sous la présidence de **M. DIETLER, Maire,**

Après avoir entendu le compte administratif (Gestion Générale) de l'exercice 2016,

Considérant l'obligation pour les collectivités ayant adopté l'instruction comptable M 14 de reprendre les résultats d'un exercice au budget de l'exercice suivant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif 2016 de la commune de KIRRWILLER présente

- un excédent de fonctionnement de : **+ 53.421,55 €**
- un excédent d'investissement de : **+ 82.879,80 €**
- un excédent de clôture de : **+ 136.301,35 €**

Considérant que les restes à réaliser s'élèvent à :

26.400,-€ en dépenses d'investissement et 33.356,-€ en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

<i>d'affecter le résultat comme suit:</i>	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	:
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	:
Virement à la section d'investissement	:
RESULTAT DE L'EXERCICE:	EXCEDENT : + 136.301,35 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2016.	:
Affectation obligatoire	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) (D001)	:
Déficit résiduel à reporter	:
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte R1068):	
Solde disponible affecté comme suit:	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	:
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne R002):	+ 53.421,55 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne R001):	+ 82.879,80 €
B) DEFICIT AU 31/12/2016.
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	:
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	:
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2016	:
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	:
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	:

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-03-4°) Vote du taux des 3 taxes :

M. le Maire soumet aux conseillers l'état de notification des bases prévisionnelles 1259 M pour les taxes directes locales, pour lequel le produit fiscal attendu est de 148.815,-€ et 6.087,- € d'allocations compensatrices.

Considérant l'excédent constaté au compte administratif 2016, il est proposé de ne pas augmenter les taux des 3 taxes en 2017.

Pour information, moyennes départementales des 3 taxes en 2016 : TH =28,78% TFB=17,29%
TFNB=62,84%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- **De maintenir les taux des trois taxes pour l'année 2017 à :**
 - o Taxe d'habitation : 12,71 %
 - o Taxe sur le foncier bâti : 12,86 %
 - o Taxe sur le foncier non bâti : 60,61 %

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-03-5°) Budget primitif 2017 :

Après présentation de ses propositions par M. le Maire, examen approfondi et délibération, le Conseil Municipal **DECIDE d'APPROUVER** le BUDGET PRIMITIF de la Gestion Générale de la commune de Kirrwiller pour 2017, avec les balances équilibrées comme suit :

Section de fonctionnement :	416.782,00 Euros
Section d'investissement :	246.977,00 Euros

Les conseillers n'ont pas de remarques particulières quant aux dépenses prévisionnelles inscrites au BP 2017 et prennent acte des investissements programmés en matière de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public et de la mise en sécurité de l'école. M. NAUDIN et M. BECKER demandent ce qu'il en est de la mise en œuvre d'une solution pour réduire les nuisances sonores générées par la musique lors des événements organisés à la salle des fêtes. M. DIETLER et M. BALTZER répondent que pour l'instant les riverains n'ont été confrontés au problème de nuisances sonores qu'une seule fois l'été dernier, mais que si le problème devait se reproduire, des crédits étaient prévus au budget pour être réactif rapidement et mettre en œuvre une solution dès l'été 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-03-6°) Réaffectation location terres communales :

2017-04-06A) Parcelles libérées par M. ROUCHET : M. ROUCHET ayant récemment fait part de son souhait de ne plus louer certaines parcelles communales au Spitzling, un avis de cession a été publié par voie d'affichage et sur site internet afin d'informer les éventuels candidats. Selon l'article L 411-15 du code Rural, les exploitants agricoles demeurent prioritaires en cas de candidatures multiples .

Considérant qu'il est nécessaire de réunir la commission « affaires agricoles » pour statuer sur l'attribution des différents lots du Spitzling anciennement loués par M. ROUCHET dans le cadre de la location des terres communales, **il est décidé de sursoir à ce point.**

La commission affaires agricoles se réunira le vendredi 28 avril 2017 à 19h.

2017-04-06B) Bail WENDLING Jean-Georges :

M. Le Maire expose que dans le cadre des baux ruraux signés pour la période 2009-2018, il y a lieu de valider la modification suivante pour prise en compte lors de la facturation 2017 :

M. WENDLING Jean-Georges demande à ce que le bail soit porté au nom de son fils WENDLING Sébastien domicilié à KIRRWILLER, 45, rue Principale. L'intégralité des parcelles figurant au bail est concernée.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- D'approuver les modifications précitées dans le cadre des baux ruraux pour la période 2009-2018 et de porter ainsi le bail sus mentionné au nom de M. WENDLING Sébastien à compter du 11/11/2016, (facturation du 11/11/2017)
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant qui s'y rattache et à prendre en compte ces modifications lors de la facturation de l'année 2017.

VOTE : 14 POUR 1 ABSTENTION

2017-03-7°) Accessibilité des Etablissements Recevant du Public :

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé, (ADAP), la commune prévoit d'effectuer des travaux de mise aux normes handicapés des bâtiments publics : mairie, école, salle de motricité et église protestante. Sur la base du diagnostic réalisé par le bureau d'études QCS, les travaux suivants sont programmés :

Eglise : rampe amovible, sonnette, place de parking Personne à Mobilité Réduite (PMR), modification implantation porte latérale, mise en œuvre d'un signalétique sur les marches, rajout d'une main courante au niveau de l'escalier et réfection des différents trous et interstices présents entre les marches en grès.

Ecole : Création rampe permanente en entrée de la salle de classe du cycle 3, place de parking Personne à Mobilité Réduite (PMR), modification implantation porte latérale, mise en œuvre d'un signalétique sur les marches, aménagement seuils de portes 2 entrée façade cour d'école, réalisation d'un chanfrein à l'entrée du sas de la classe maternelle pour éliminer le ressaut existant

Salle de motricité : réalisation et mise en œuvre de panneau d'orientation», rampe permanente, modification de la taille des vantaux de la porte intérieure, création de deux toilettes PMR et mise en place de lavabos à hauteur adaptée pour les PMR, modification hauteur d'installation des portes manteaux.

Mairie: marquage des marches en grès escalier accès depuis rue principale, mise en œuvre d'une main courante sur ce même escalier, création d'une rampe permanente en entrée du bâtiment, remplacement de la porte d'entrée.

Le montant total estimatif des travaux est de 38.780,-€ HT. Le budget prévisionnel de cette opération s'établit comme indiqué ci-dessous :

Dépenses :

Mise aux normes accessibilité ERP de l'église protestante :	8.630,-€ HT
Mise aux normes accessibilité ERP de l'école :	8.180,-€ HT
Mise aux normes accessibilité ERP de la salle de motricité :	11.750,-€ HT
Mise aux normes accessibilité ERP de la mairie :	10.220,-€ HT
TOTAL DEPENSES	38.780,-€ HT

Recettes :

Commune de Kirrwiller :	30%	11.634,-€ HT
DETR - mise en accessibilité des ERP aux Personnes à mobilité réduite	30%	11.634,-€ HT
FSIL - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	40%	15.512,-€ HT
TOTAL DEPENSES		38.780,-€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Se prononce sur la réalisation de ces travaux
- De lancer au plus tôt la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sur la période 2018-2018 en engageant la totalité des dépenses dès 2017,
- Décide de réaliser en priorité lors des vacances de la Toussaint 2017, les travaux concernant le bâtiment mairie et de programmer le reste pour l'été 2018 de manière à ne pas impacter le fonctionnement de l'école,
- Autorise M. Le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ces travaux et à signer toutes les pièces administratives et comptables y afférentes
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2017 au chapitre 21

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-03-8°) Renouvellement ligne de trésorerie :

Considérant que la ligne de trésorerie arrivera à échéance le 13 mai 2016, que les taux qui s'y rattachent sont toujours très favorables et qu'aucune proposition plus favorable n'a été réceptionnée en mairie il est proposé de reconduire celle actuellement ouverte auprès de la Caisse d'Epargne -taux indicatif actuel :

-0,33% (si Euribor inférieur à 0, il est réputé être égal à 0) + 0,75 % = 0,75 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de reconduire la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace aux conditions suivantes :

Montant : 200.000,- €

Durée : 1 an

Marge et taux de référence : Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge 0,75%

Périodicité de paiement des agios: trimestrielle

Modalités de révision pour le taux révisable : l'Euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté

Décompte des intérêts : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.

Commission de non-utilisation : 0,05 %

Frais de dossier : 200,-€

Montant du tirage minimum : 15.000,-€

- d'autoriser M. Le Maire, à signer **avec la Caisse d'Epargne d'Alsace les documents y relatifs** et de procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements de fonds prévues par le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace
- d'imputer la dépense au compte 6615

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-03-9°) Convention avec le Théâtre du Marché aux Grains :

Dans le cadre des TAP, 14 séances d'enseignement artistique « théâtre » auxquelles sont inscrites 10 enfants, sont encadrées par des professionnels du Théâtre du Marché Aux Grains, pour la période du 3 mars 2017 jusqu'à la fin de l'année scolaire

Après délibération, le conseil municipal décide

- d'allouer une subvention de 910 € pour l'ensemble des séances « théâtre » au Théâtre du Marché aux Grains de Bouxwiller,
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention liant les deux parties
- d'imputer la dépense au compte 6574
- de verser l'intégralité de la subvention à la fin

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2017-03-10°) Demande de subventions :

Sans objet

2017-03-11°) Divers et informations :

- Tableau des assesseurs prochaines élections : distribution est faite du tableau des assesseurs pour les élections présidentielles et les élections législatives.

- Travaux : M. Le Maire informe que des travaux de réfection de la chaussée auront lieu les 24 et 25 avril au croisement de la rue de Modern et de la rue Principale. Information a été transmise aux riverains concernés.

- Location vaisselle et mobilier salle des fêtes : Suite à une demande d'un administré, M. HALTER interroge les conseillers quant à la possibilité de mettre la vaisselle de la salle des fêtes en location en cas de demande de particuliers pour une fête de famille pouvant être organisée ailleurs qu'à la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil municipal décide A L'UNANIMITE

- de ne pas mettre la vaisselle ou le mobilier de la salle des fêtes en location dans le cadre de manifestations associatives ou privées organisées ailleurs que dans la salle des fêtes.

- Subvention travaux de mise en sécurité de l'école : M. Le Maire expose avoir réceptionné ce jour la notification de l'attribution d'une subvention de 50% du montant des travaux estimés pour la sécurisation des bâtiments scolaires, soit 2.246,-€ pour 4.493 € HT de travaux. Précision est faite que les travaux devront être achevés au 1^{er} septembre 2017.

- Fermeture du secrétariat de mairie du 19 au 21 avril 2017.

La séance est levée à 21h30.